

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 juillet 2009 à 20 heures 00, en la Mairie d'Amfreville les Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Francis De Brandt, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Maurice Levillain et Guillaume Llobet.

Absent excusé : Mr Laurent Guérillon

Absent non excusé : Mr Hubert Paillette.

Mr Guillaume Llobet est désigné secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 mai 2009.

Rapport des Commissions

<u>Commissions</u>	<u>Délégués</u>	<u>Objet</u>
Com-Com	Alain Lebouc	Présentation du rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
SIVOSS	Maurice Levillain	CR de la réunion du 08/06/09.
Commission des travaux	Alain Lebouc	2 juillet 2009 : Réception des travaux d'extension de la salle communale : Conformité des travaux constatée Début Août : (Semaine 32) : Renforcement béton route de Yémanville Bois Bénard & Canalisation traversée de route

Délibérations

- Eclairage Public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'un montant de 6168.00 € HT pour le projet d'éclairage public du carrefour RD27/RD89 au niveau des arrêts de bus.

Ce projet ne faisant pas l'unanimité du conseil, Monsieur le Maire demande de voter à mains levées :

Contre : 1 Mr Francis de Brandt

Abstention : 1 Mr Paul Guérillon

Pour : 5 Mrs Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Guillaume Llobet, et Maurice Levillain

Le projet est adopté par 5 voix pour et 1 voix contre ; Mr Fauvel demande que le réseau de câble électrique de cet éclairage public soit suffisamment dimensionné pour une future extension.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de ce projet.

(Voir Extrait du Projet Annexe 1)

- Renforcement Défense Incendie

Dans le cadre du renforcement de la défense incendie de la commune et en accord avec le SDIS (Service Département d'Incendie et de Secours) Monsieur le Maire présente le devis pour l'implantation de trois poteaux incendie dans le bourg à savoir :

1. Route d'Yvetot (Exploitation agricole Mrs de Brandt) RD 27
2. Route de Berville carrefour Route de la Fosse au Loup RD27 / RD 89
3. Route de la Fosse au Loup (Exploitation agricole Mr Didier Guérillon) RD 89

Le devis s'élève à un montant de 10387,36 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à faire exécuter ce projet.

- Démarche de Préservation du Paysage

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite faire participer les habitants de la commune au recensement des éléments naturels du paysage : haies, arbres isolés ou remarquables, alignements d'arbres, mares, etc.

Ce recensement permettra avec l'aide du CAUE d'établir un inventaire des éléments du paysage de la commune à préserver. Un dossier sera distribué par boîtage.

(Voir Dossier Annexe 2)

- Projet de convention scolaire Ecoles Publiques de Doudeville

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention scolaire pour les écoles publiques (Maternelle Mensire et Élémentaire Breton) entre la commune de Doudeville et la commune d'Amfreville les Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer le projet définitif de cette convention avec la commune de Doudeville.

- Proposition Aménagements Gestion des eaux pluviales

Le projet d'élaboration du schéma des eaux pluviales se termine. Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les propositions d'aménagements possibles pour la gestion des eaux pluviales.

Il propose, dans un premier temps, de retenir la proposition suivante : pose de canalisations en traversée de route dans le cadre du projet de réfection de la route de Bosc-Mare en commun avec la commune de Berville en Caux.

Dans un deuxième temps l'ensemble des propositions d'aménagements sera examiné plus en détail lors de la prochaine réunion du conseil courant octobre.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet avec la commune de Berville et charge Monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

- Achat logiciel cadastre & urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer le logiciel gérant les dossiers d'urbanisme. Celui-ci devenu obsolète. Le devis proposé par Caux Formatique d'un montant de 669,76 € TTC est validé par le Conseil Municipal (Réduction de 10% avec l'achat groupé de la COM COM.)

- Instructions des demandes de RSA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la loi du 1^{er} décembre 2008 créant le RSA et réformant les politiques est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 ; Les communes peuvent instruire ces demandes de RSA.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer cette compétence, et envisage comme le Département de confier la totalité des demandes de RSA à la CAF et à la MSA.

- Travaux inopinés d'extension

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Mlle Lesans pour la prise en charge du coût des travaux inopinés d'extension du réseau EDF d'un montant de 2500,00 €. Compte tenu du contexte et de la situation personnelle de Mlle Lesans. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge un montant de 500,00 € et d'émettre deux titres de recettes de 1000,00 € au nom de Mlle Lesans et de Mr Marcotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur Le Maire de prendre toutes décisions pour annuler le titre sur exercice antérieur et d'émettre les titres sur l'année 2009.

Décisions modificatives

- Local de stockage

Le Maire, demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour la construction de l'atelier communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre cette décision modificative.

Art.	Dépenses	Budget
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3500,00 €
231-0033	Construction atelier communal	- 3500,00 €
Art	Recettes	Budget
023	Virement à la section d'investissement	+ 3500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 500,00 €

- Logiciel cadastre & urbanisme

Le Maire, demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour l'achat du logiciel cadastre

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre cette décision modificative.

Art.	Dépenses	Budget
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 700,00 €
205-0019	Droits et concessions de brevets	- 700,00 €
Art	Recettes	Budget
023	Virement à la section d'investissement	+ 700,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 700,00 €

- Inopinés Extension

Monsieur le Maire demande de prendre une décision modificative suite à la décision du Conseil Municipal de réduire la dette de Mr et Mme Marcotte/Lesans :

Art	Dépenses	Budget
1325	Annulation titre Marcotte/Lesans	- 2500,00 €
2157/060	Réseau de voirie	- 500,00 €
Art	Recettes	Budget
1325	Emission Titre Mr Marcotte	+ 1000,00 €
1325	Emission Titre Mme Lesans	+ 1000,00 €

Questions diverses

- Fermeture de la mairie au mois d'août 2009.

- Jeudi 13 août 2009. En cas d'urgence contacter le maire au 02 35.56.50.56
- Jeudi 20 août 2009 En cas d'urgence contacter Mr Paul Guérillon au 02.35.96.93.69.

- Distribution de Raticide

- Le raticide sera mis à la disposition de tous les habitants de la commune à partir du jeudi 10 septembre 2009, lors des permanences de la mairie.

- Pré-limitation de vitesse Hameau de Gueulleville

Sur la demande des habitants du Hameau de Gueulleville, Monsieur le Maire propose de demander à la Direction Départementale des Routes (DDR) une pré-limitation de vitesse à 70 Km/h dans la traversée du Hameau de Gueulleville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions nécessaires à sa réalisation.

- Suivi des dossiers de demandes de subventions

- Tracteur : la demande de subvention portée de 20 à 35% par le Conseil Général est prévue pour le second semestre 2009.

- Voiries Hameau de Bosc Mare : pour l'Impasse de la Mare la subvention proposée par le Conseil Général est reportée pour 2010 idem pour les subventions concernant le projet de réfection de la route de Bosc Mare en commun avec la commune de Berville en Caux.

- Passage piéton RD 20 vers l'Abri Bus (parking de la Mairie) :

Sur suggestion de parents d'élèves, l'accès entre le passage piéton et l'abri bus a été réalisé à travers la haie par les services de la DDR de St Valéry.

- Aménagement RD20 sortie du 450 Route d'Yvetot :

il a été signalé et constaté un problème d'écoulement des eaux pluviales au niveau de l'Entreprise Pagès : les premiers constats font état que la canalisation évacuant ces eaux pluviales a été endommagée lors de travaux sur le réseau EDF. Courant septembre la commission des travaux se réunira pour étudier les solutions envisageables.

- Pandémie grippale :

Monsieur le maire rappelle que, si nécessaire; le conseil municipal et plus particulièrement les adjoints pourront être sollicités dans le cadre des dispositions prévues en cas de pandémie grippale.

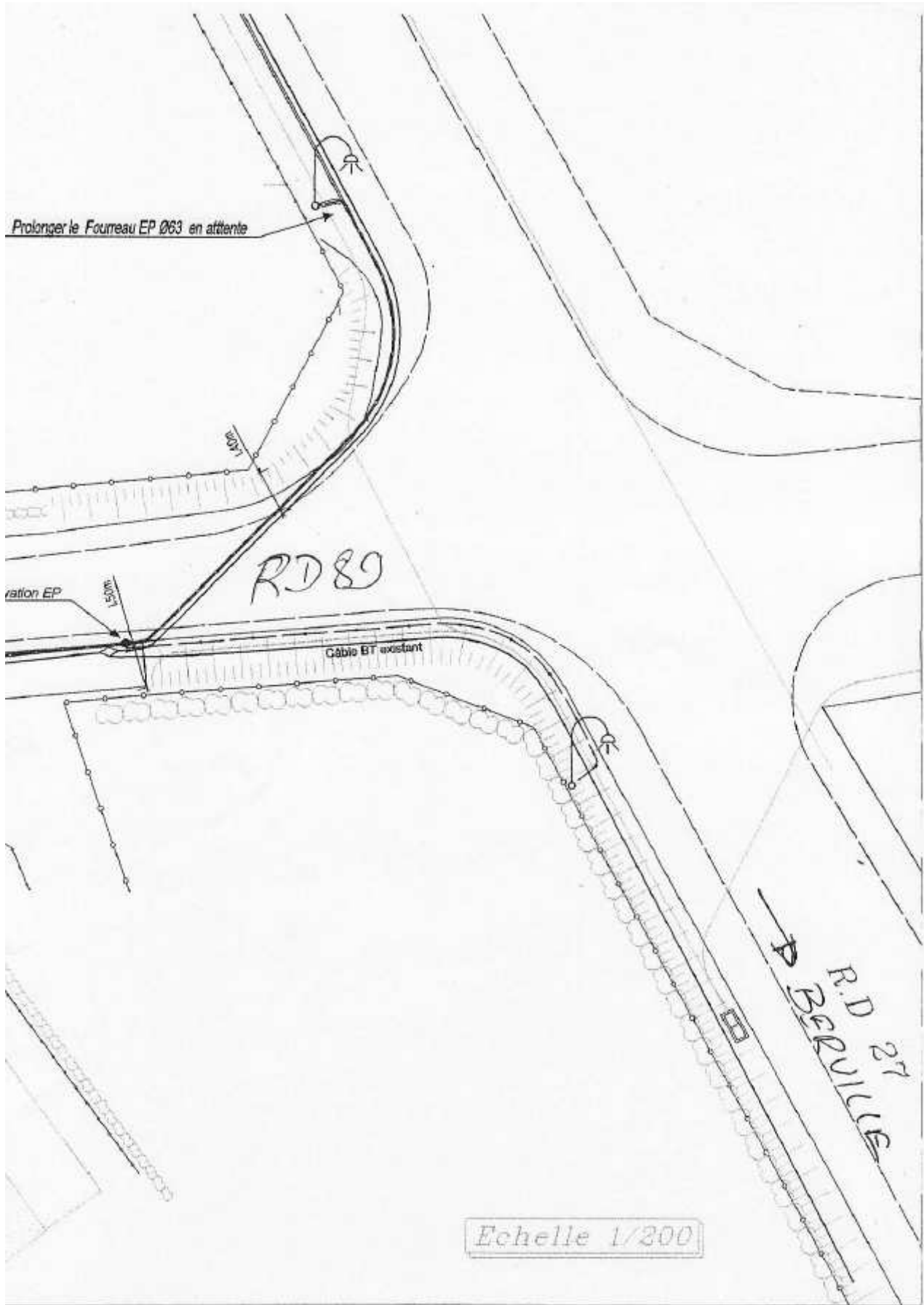
- Cimetière :

Monsieur le maire demande à Mr Francis de Brandt d'étudier et de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dès le second semestre 2009. Cette procédure très réglementée impose un délai de 3 ans pour formaliser le constat d'abandon et de possibilité de reprise de concession.

- Projet de randonnée :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a accepté un projet de randonnée, courant septembre /octobre de 2009, en commun avec les communes d'Ouville l'Abbaye et de Criquetot sur Ouville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h15



Mairie d'AMFREVILLE LES CHAMPS

18, route de Berville

76560 AMFREVILLE LES CHAMPS

Tel/Fax: 02-35-56-07-86

Courriel : mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Site Internet : www.villages76.com/amfrevilleleschamps

Inventaire 2009

Recensement des éléments du paysage

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, j'ai souhaité, avec le conseil municipal, vous solliciter afin de participer au recensement des éléments constituant le caractère rural de notre commune.

Ce recensement nous permettra de protéger et de préserver notre environnement propre au Pays de Caux.

Profitez d'une sortie familiale avec vos enfants sur nos routes et chemins communaux carte et appareil photos à la main !

D'avance merci de votre collaboration et restant à votre disposition.

Bien cordialement

Alain Lebouc

Si vous le souhaitez, déposez ce document en mairie pour la fin septembre avec nos noms et n° de téléphone pour un éventuel contact.

Mairie d'AMFREVILLE LES CHAMPS

18, route de Berville

76560 AMFREVILLE LES CHAMPS

Tel/Fax: 02-35-56-07-86

Courriel : mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Site Internet : www.villages76.com/amfrevilleleschamps

Inventaire 2009

Recensement des Haies ; des Arbres Remarquables ; des Arbres Isolés ; des Alignements d'Arbres ; des Bosquets ; des Mares et tout autre suggestion ; ...

◆ Méthode proposée

Noter tous les éléments permettant de localiser le ou les sujets à préserver :

Exemple :

- Nom de la route ; numéro ; lieu dit ; ...
- Nom du propriétaire ;
- Numéro° de la parcelle cadastrale éventuellement (<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/rechercherPlan.do>)
- Photos
- Extrait de carte routière ; IGN ; ...

Contact : Mairie

Tél / Fax : 02 35 56 07 86

Courriel :

mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Contact : Alain Lebouc

Tél : 02 35 56 50 56 // 06 07 68 40 62

Courriel :

alain.lebouc@orange.fr

Mairie d'AMFREVILLE LES CHAMPS

18, route de Berville

76560 AMFREVILLE LES CHAMPS

Tel/Fax: 02-35-56-07-86

Courriel : mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Site Internet : www.villages76.com/amfrevilleleschamps

Inventaire 2009

◆ Haie(s)

Mairie d'AMFREVILLE LES CHAMPS

18, route de Berville

76560 AMFREVILLE LES CHAMPS

Tel/Fax: 02-35-56-07-86

Courriel : mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Site Internet : www.villages76.com/amfrevilleleschamps

Inventaire 2009

- ◆ Arbre(s) remarquables, Bosquets ; Alignement(s) ; ...

Mairie d'AMFREVILLE LES CHAMPS

18, route de Berville

76560 AMFREVILLE LES CHAMPS

Tel/Fax: 02-35-56-07-86

Courriel : mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Site Internet : www.villages76.com/amfrevilleleschamps

Inventaire 2009

◆ Mare(s)

Mairie d'AMFREVILLE LES CHAMPS

18, route de Berville

76560 AMFREVILLE LES CHAMPS

Tel/Fax: 02-35-56-07-86

Courriel : mairie-sg.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr

Site Internet : www.villages76.com/amfrevilleleschamps

Inventaire 2009

- ◆ Autre(s) suggestion(s)

Inventaire 2009 Recensement des Éléments du Paysage

Source : CAUE de la Seine- Maritime « Préservation des Éléments Naturels et Bâtis »

C. A. U. E. de la Seine-Maritime - Tel : 02 35 72 94 50 - Mail : caue@caue76.org -

Les communes couvertes par une carte communale ou sans document d'urbanisme

Les communes non couvertes par un PLU (communes soumises au Règlement National d'Urbanisme et communes réalisant ou ayant mis en place une carte communale) peuvent préserver leur patrimoine naturel et bâti en dressant un inventaire selon l'article R 421-23 du Code de l'urbanisme. Cet inventaire sera validé par une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique.

Pour initier la démarche, la commune prendra une délibération pour officialiser sa décision, lancer l'étude nécessaire et informer la population.

Contenu de l'article "Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants : (...) : Les travaux autres que ceux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, dans une commune non couverte par un plan local d'urbanisme, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager".

Champ d'application En ce qui concerne les plantations, cet outil permet de protéger des éléments ponctuels (arbres isolés, groupes d'arbres), linéaires (haies et alignements d'arbres...) et de surface plus étendue (bois, bosquets, mails, vergers...).

Or, cette protection permet aussi de protéger plus largement les éléments naturels tels que des mares, des milieux reconnus pour leur richesse biologique (...). Cela s'applique aussi au patrimoine bâti privé d'intérêt historique, culturel, religieux, esthétique et architectural du quotidien : des habitations, des bâtiments agricoles, du "petit patrimoine bâti" (fours à pain, puits, calvaires, piliers de barrière...) et des détails architecturaux (niches sur façades, frontons...).

Obligations des pétitionnaires

Les travaux, installations et aménagements, ayant pour effet de supprimer ou de modifier un élément identifié au titre de l'article R 421-23 doivent être précédés d'une déclaration préalable, déposée auprès de la mairie.

Constitution du dossier opposable aux tiers

Pour une carte communale, il est conseillé de réaliser l'inventaire des éléments de paysage (naturels et bâtis) à préserver, simultanément à l'élaboration de la carte, ce qui permet de ne faire qu'une seule enquête publique.

Pour être soumis à la procédure d'enquête publique, l'inventaire des éléments de paysage sera présenté dans un dossier comprenant :

- **un document graphique** :

* dans le cas d'une carte communale : les éléments à préserver sont portés sur le plan de zonage ou sur un plan annexe si un grand nombre d'éléments ont été identifiés. * en l'absence de document d'urbanisme : les éléments à préserver sont portés sur un plan général (fond cadastral avec cartouche du maître d'ouvrage).

- **les documents explicatifs** :

Ce sont les documents d'étude comprenant les critères et les justifications du recensement, ainsi que les fiches d'identification des éléments précisant le numéro de la parcelle cadastrale...

